



Comité Consultatif du Marché n°10

Réunion du 17 février 2025 à 17h00 à la Mairie de Saillans

Présents :

Représentants des commerçants : Nathalie Pagé (commerçants non alimentaires), Marie-Pascale Abel-Coindoz (producteurs), Ghislaine Fernandez (Sicar)

Mairie de Saillans :

Elus : François Brocard, Philippe Berna

Absents excusés :

Représentants des commerçants : Jean-François Rey (Fédération des Marchés de France)

Mairie de Saillans : Frédéric Surugue (placier), Georges Duquesne (élu)

Absents non excusés :

Représentants des commerçants : Frédéric Catella (commerçants alimentaires)

1. Attribution d'un emplacement pour le marché alimentaire :

Un commerçant alimentaire abonné ne vient plus sur le marché depuis l'automne 2024 : TORRES Jean-José / SERGENT Peggy (6 ml – emplacement n°11).

Actuellement l'emplacement est temporairement accordé à BRUN Mélanie / DIDIER Grégory, Ferme des Maillettes => La commission décide de proposer l'emplacement aux commerçants déjà titulaires d'un emplacement fixe en fonction de leur ancienneté sur le marché (règlement du marché de Saillans : arrêté 2021-103 - art 4) avant de l'attribuer selon les réponses.

2. Horaire d'installation :

Il avait été proposé de tester un horaire de placement à 08h30 (au lieu de 08h00) du 1^{er} dimanche de novembre au dernier dimanche de février (cf. CR de la commission du 05/12/2023 – point 5).

Cette modification fonctionne bien, satisfait les commerçants et elle est sans conséquences sur la clientèle => reconduction. Modification du règlement du marché lors de la prochaine réactualisation.

Rappel : à partir du 02/03/2025 : installation à 08h00 comme prévu.

3. Ouverture du marché estival :

A partir du dimanche 04 mai 2025 : Grande Rue de la rue Portal du Moulin jusqu'au carrefour de la Montée de la Soubeyranne.

Comme en 2024, la commission n'est pas favorable à l'extension du marché dans le Faubourg du Temple. Seuls des emplacements seront autorisés au début du Faubourg, au niveau du bureau de l'Office de Tourisme.

Il est fait remarquer qu'il y a beaucoup de vendeurs/revendeurs de bijoux l'été : il en a été compté jusqu'à 22... La législation ne peut pas interdire leur installation s'il y a de la place, d'où l'intérêt de limiter l'extension du marché.

4. 13 juillet :

Fête Nationale à Saillans le 13 juillet : concours pétanque + buvette + bal + installation de la scène place de la République => le 13 juillet étant un dimanche, le marché alimentaire devra être déplacé. Conservation du marché non alimentaire sur la place du Prieuré ?

5. Vogue :

Le week-end des 23 et 24 août 2025 => déplacement du marché le dimanche 24 août.

Organisation et configuration 2024 renouvelées : Rue Raoul Lambert + place Maurice Faure + début boulevard de l'Echo + maintien de commerçants non alimentaires dans la Grande Rue.

6. Distributeur de billets :

N. Pagé informe avoir été quelques fois alertée de dysfonctionnements : plus de billets ou uniquement des billets de 50 € disponibles.

Les élus rappellent que cette information doit leur être communiquée rapidement afin de pouvoir intervenir.

Ils informent que le nouveau gestionnaire du DAB depuis le 01/01/2025 est la société 2SF (Société des Services Fiduciaires), opérant sous l'enseigne "Cash Services", commune aux 3 groupes bancaires : BNP Paribas, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Société Générale. Elle rassemble l'offre de Services Automates des 4 enseignes bancaires : BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et SG.

Par une convention, 2SF a mis en place un « Support Automates » exclusivement destiné au traitement des incidents (coordonnées téléphoniques à la mairie). De plus, afin d'éviter tout défaut d'alimentation en fonds de l'automate, la mairie peut informer 2SF au plus tard 2 mois avant un évènement, une manifestation ou une animation.

7. Coffret électrique place de la République côté nord-ouest :

N. Pagé renouvelle la demande de déplacer ce coffret qui est trop haut, afin qu'il soit accessible facilement et sans danger.

Les élus répondent que ce coffret sera déplacé avant l'été, les travaux seront prévus au budget 2025 (pas encore voté).

8. Toilettes à côté du bureau de l'Office de Tourisme :

N. Pagé signale que la durée de la minuterie est beaucoup trop courte.

Les élus répondent que l'information sera transmise aux Services Techniques de la commune pour allonger la temporisation.

9. Propreté de la place de la République :

Les élus informent que depuis quelques temps, des détritiques sont abandonnés en fin de marché sur la place de la République (marché alimentaire).

Un rappel verbal sera fait aux commerçants, suivi d'un courrier si ce 1^{er} rappel reste sans effet.

Fin de la réunion à 18h15.